

C A N A D A

**(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE**

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**

NO : 500-06-000906-186

STEVEN VARNAI
et
JOANNE GIROUX
Demandeurs

c.

JANSSEN INC.
et
JANSSEN PHARMACEUTICALS INC.
et
JANSSEN ORTHO LLC.
et
JOHNSON & JOHNSON INC.
et
JOHNSON & JOHNSON
Défenderesses

**DEMANDE POUR OBTENIR L'APPROBATION DES HONORAIRES DES AVOCATS DES
DEMANDEURS SUIVANT L'ENTENTE DE RÈGLEMENT**

(Audience conjointe du 29 septembre 2022)

**À L'HONORABLE JUGE DONALD BISSON, J.C.S., JUGE DÉSIGNÉ POUR ENTENDRE
TOUTES LES PROCÉDURES RELATIVES À CETTE AFFAIRE DANS LE DISTRICT DE
MONTRÉAL, LES DEMANDEURS EXPOSENT RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. En cas d'approbation de l'Entente de règlement, par la présente, les avocats soussignés demandent l'approbation d'honoraires de l'ordre de 375 000 \$, excluant les taxes applicables;
2. Ce montant représente les honoraires totaux réclamés par les cabinet d'avocats Siskinds LLP, Merchant Law Groupe et Siskinds, Desmeules Avocats (les « avocats du groupe ») dans le cadre de la poursuite des actions collectives entreprises en Ontario, en Saskatchewan et au Québec;
3. Au surplus des honoraires, les avocats soussignés demandent le remboursement d'une somme de 6 157,42 \$, excluant les taxes applicables, pour les frais judiciaires et les déboursés engagés dans le cadre de la poursuite du recours entrepris au Québec

seulement;

4. Les avocats soussignés sont d'avis que les honoraires réclamés sont justes et raisonnables, et ce, à la lumière des critères jurisprudentiels applicables, le tout tel qu'il appert des paragraphes suivants :

a) L'entente sur les honoraires professionnels

5. Les services des avocats soussignés ont été retenus par les demandeurs afin d'entreprendre la présente action collective contre les défenderesses, le tout tel qu'il appert des Conventions d'honoraires conditionnels (ci-après les « **Mandats** »), dénoncés au soutien de la présente comme **pièce RH-1**;
6. Tel qu'il appert des Mandats RH-1, les demandeurs ont consenti à ce que leurs avocats prélèvent, à titre d'honoraires, un montant pouvant aller jusqu'à 30% de toute somme perçue, par jugement ou par règlement, en plus des frais, déboursés et taxes applicables;
7. Au surplus, les Mandats RH-1 prévoient que la rémunération des avocats soussignés est conditionnelle au succès de l'action collective et garantissent donc aux demandeurs et aux membres du groupe qu'aucune demande en paiement d'honoraires extrajudiciaires et de déboursés ne leur sera présentée en cas d'insuccès de l'action collective, le risque à cet égard étant totalement assumé par les avocats soussignés;
8. En l'espèce, les avocats soussignés réclament un montant équivalent à 25% de l'Entente de règlement;

b) L'expérience des avocats

9. Les avocats soussignés possèdent une très vaste expérience en matière d'actions collectives;
10. À titre indicatif, outre le présent dossier, les avocats soussignés ont mené à terme avec succès plus de quarante (40) actions collectives au fil des années;
11. Au surplus, les avocats soussignés sont impliqués dans plusieurs autres dossiers présentement en cours, principalement en matière de droit des actionnaires, de responsabilité de compagnies pharmaceutiques, en droit de la concurrence et en droit de la consommation;

c) Le temps consacré

12. En date du 21 septembre 2022, les avocats soussignés avaient consacré plus de 357 heures de travail pour mener ce dossier, ayant une valeur de 117 304,50 \$ aux taux horaires réguliers des différents avocats impliqués, excluant les taxes applicables, le tout tel qu'il appert du tableau des honoraires, dénoncé au soutien de la présente comme **pièce RH-2**;

13. Les taux horaires de chaque avocat reflètent tant les années de pratique que l'expérience acquise dans le domaine spécialisé des actions collectives;
14. Sur demande du tribunal, le relevé détaillé des heures travaillées pourra être produit à la Cour sous scellé afin de préserver le secret professionnel;
15. Au surplus, une quantité importante de travail reste à être effectuée, notamment concernant le processus de distribution du montant provenant de l'Entente de règlement et afin de répondre aux demandes des membres du groupe;
16. À titre informatif, la poursuite du recours entrepris en Ontario par le cabinet Siskinds LLP a engendré 406 597 \$ en honoraires, excluant les taxes applicables et la poursuite du recours entrepris en Saskatchewan par le cabinet Merchant Law Group LLP a engendré 623 645,02 \$, excluant les taxes applicables, le tout tel qu'il appert de la déclaration sous serment de Me Jill McCartney déposée dans le cadre de la *Demande pour obtenir l'approbation d'une transaction*, soit l'Annexe 1 et les pièces au soutien;
17. À ce jour, c'est donc dire que la poursuite des recours par les avocats du groupe a engendré la somme de plus d'un million de dollars en honoraires, excluant les taxes applicables;

d) La difficulté du problème soumis

18. La complexité des questions de faits et de droit en litige apparaît à la face même des dossiers, de même que de la déclaration sous serment de Me Jill McCartney déposée dans le cadre de la *Demande pour obtenir l'approbation d'une transaction*, soit l'Annexe 1 et les pièces au soutien;

e) La responsabilité assumée

19. Dans le cadre des Mandats RH-1, les avocats soussignés ont accepté d'assumer tous les risques financiers reliés à la poursuite de l'action collective, n'exigeant des demandeurs aucune avance pour honoraires, frais ou déboursés;
20. Les avocats soussignés n'ont pas demandé l'assistance financière du Fonds d'aide aux actions collectives;
21. Les avocats soussignés ont investi temps, argent et énergie à introduire et poursuivre cette action collective, laquelle présente un grand intérêt pour les membres du groupe;

f) Le résultat obtenu

22. Les avocats du groupe ont négocié l'Entente de règlement au bénéfice des membres du groupe, dans un contexte où les chances de succès du recours au mérite étaient incertaines;

23. L'Entente de règlement profite aux membres du groupe pour une somme de 1,5 millions de dollars canadiens;
24. Au surplus des honoraires, les avocats soussignés demandent le remboursement d'une somme de 6 157,42 \$, excluant les taxes applicables, pour les frais judiciaires et les déboursés engagés dans le cadre de la poursuite du recours du Québec, le tout tel qu'il appert du tableau des déboursés, dénoncé au soutien de la présente comme **pièce RH-3**;
25. En date de la présente, les avocats du groupe n'avaient reçu aucune objection à l'Entente de règlement basée sur la demande d'approbation de leurs honoraires, le tout tel qu'il appert de la déclaration sous serment de Paul Baggliata, représentant de la firme RicePoint Administration, Inc., déposée dans le cadre de la *Demande pour obtenir l'approbation d'une transaction*, soit la pièce RT-6 et les pièces au soutien;
26. Bien que l'assistance du Fonds d'aide aux actions collectives n'ait pas été sollicitée en l'espèce, la présente demande lui a été notifiée, le tout en conformité avec les Règles 58 et 61 R.P.C.S.;
27. La présente demande est dans l'intérêt de la justice et des membres du groupe au Québec.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

ACCUEILLIR la demande;

APPROUVER le paiement aux avocats du groupe des honoraires qui suivent :

- Honoraires : 375 000 \$
- TPS applicable sur les honoraires : 18 750 \$
- TVQ applicable sur les honoraires : 37 406,25 \$

TOTAL DES HONORAIRES : 431 156,25 \$

APPROUVER le paiement aux avocats du groupe des déboursés qui suivent :

- Déboursés : 6 157,42 \$
- TPS applicable sur les déboursés : 222,17 \$
- TVQ applicable sur les déboursés : 443,23 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : 6 822,82 \$

AUTORISER le paiement des honoraires et déboursés des avocats du groupe à même le montant de l'Entente de règlement;

LE TOUT sans frais sauf en cas de contestation.

Québec, le 21 septembre 2022

Siskinds, Desmeules, Avocats

SISKINDS, DESMEULES, AVOCATS

(Me Erika Provencher)

erika.provencher@siskinds.com

Avocats des demandeurs

43, rue de Buade, bureau 320

Québec (Québec) G1R 4A2

Téléphone : 418-694-2009

Télécopieur : 418-694-0281

Notification : notification@siskinds.com

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, Steven Varnai, domicilié et résidant au 141, rue Tobago, Dollard-des-Ormeaux (Québec), H9G 2X6, déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis le demandeur dans le cadre des procédures déposées dans le dossier de Cour no. 500-06-000906-186 car on m'a prescrit et j'ai consommé Invokana et que par la suite j'ai développé des problèmes de santé;
2. J'ai retenu les services de Siskinds, Desmeules, avocats afin qu'ils me représentent et entreprennent toutes les démarches et procédures nécessaires en vue d'obtenir une juste réparation des défenderesses en raison des allégations contenues à la Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentants dans ce dossier;
3. J'ai été informé que les avocats soussignés avaient l'intention de demander l'approbation des honoraires et déboursés engendrés dans le cadre de la conclusion de l'Entente de règlement avec les défenderesses;
4. J'ai donné instructions au cabinet Siskinds, Desmeules, s.e.n.c.r.l. de requérir de cette Cour l'approbation de leurs honoraires et déboursés;
5. Tous les faits allégués à la présente déclaration sous serment sont vrais.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ, à ^{D.D.O.} _____, le 21 septembre 2022

DocuSigned by:

Steven Varnai

DC400DFB94FE4CA
STEVEN VARNAI

Je, Christine Béland, employée de Siskinds, Desmeules, avocats, ayant une place d'affaires au 43, rue de Buade, bureau 320, à Québec (Québec), G1R 4A2, affirme avoir vérifié l'identité de la personne déclarante avec son permis de conduire et l'avoir vu signer la présente déclaration sous serment par vidéoconférence le 21 septembre 2022.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À MON TOUR, à Québec, le 21 septembre 2022

DocuSigned by:

Christine Béland

442F4BA4793E450...

Christine Béland (#177805)

Commissaire à l'assermentation

pour tous les districts judiciaires du Québec

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussignée, Joanne Giroux, domiciliée et résidant au 141, rue Tobago, Dollard-des-Ormeaux (Québec), H9G 2X6, déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis la demanderesse dans le cadre des procédures déposées dans le dossier de Cour no. 500-06-000906-186 car je suis la conjointe du demandeur Steven Varnai;
2. J'ai retenu les services de Siskinds, Desmeules, avocats afin qu'ils me représentent et entreprennent toutes les démarches et procédures nécessaires en vue d'obtenir une juste réparation des défenderesses en raison des allégations contenues à la Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentants dans ce dossier;
3. J'ai été informé que les avocats soussignés avaient l'intention de demander l'approbation des honoraires et déboursés engendrés dans le cadre de la conclusion de l'Entente de règlement avec les défenderesses;
4. J'ai donné instructions au cabinet Siskinds, Desmeules, s.e.n.c.r.l. de requérir de cette Cour l'approbation de leurs honoraires et déboursés;
5. Tous les faits allégués à la présente déclaration sous serment sont vrais.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ, à ^{D.D.O.} _____, le 21 septembre 2022

DocuSigned by:

Joanne Giroux

JOANNE GIROUX

Je, Christine Béland, employée de Siskinds, Desmeules, avocats, ayant une place d'affaires au 43, rue de Buade, bureau 320, à Québec (Québec), G1R 4A2, affirme avoir vérifié l'identité de la personne déclarante avec son permis de conduire et l'avoir vu signer la présente déclaration sous serment par vidéoconférence le 21 septembre 2022.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À MON TOUR, à Québec, le 21 septembre 2022

DocuSigned by:

Christine Béland

Christine Béland (#177805)

Commissaire à l'assermentation
pour tous les districts judiciaires du Québec

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussignée, Erika Provencher, avocate, exerçant ma profession au 43, rue de Buade, bureau 320, Québec (Québec), G1R 4A2, déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis l'un des avocats des demandeurs en la présente instance;
2. Tous les faits allégués à la présente demande sont vrais, au meilleur de ma connaissance personnelle.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ, à Québec, le 21 septembre 2022

DocuSigned by:

Erika Provencher

F39F7156376416C
ERIKA PROVENCHER

Je, Christine Béland, employée de Siskinds, Desmeules, avocats, ayant une place d'affaires au 43, rue de Buade, bureau 320, à Québec (Québec), G1R 4A2, affirme avoir vérifié l'identité de la personne déclarante avec son permis de conduire et l'avoir vu signer la présente déclaration sous serment par vidéoconférence le 21 septembre 2022.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À MON TOUR, à Québec, le 21 septembre 2022

DocuSigned by:

Christine Béland

442F4BA4795E456...
Christine Béland (#177805)
Commissaire à l'assermentation
pour tous les districts judiciaires du Québec

AVIS DE PRÉSENTATION

Me Marianne Ignacz
INF LLP
255, rue St-Jacques, 3^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1M6
mignacz@infavocats.com
Téléphone : (514) 312-0290
Télécopieur : (514) 514 312-0292

Me Frikia Belogbi
Fonds d'aide aux actions collectives
1, rue Notre-Dame Est, bureau 10.30
Montréal (Québec) H2Y 1B6
faac@justice.gouv.qc.ca
frikia.belogbi@justice.gouv.qc.ca
Téléphone : (514) 393-2087
Télécopieur : (514) 864-2998

PRENEZ AVIS que la présente *Demande pour obtenir l'approbation d'une transaction* sera présentée le 29 septembre 2022 à 12h00, par vidéoconférence via TEAMS (salle 15.10) ou en personne au Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre Dame E, à Montréal (Québec), H2Y 1B6 (salle à déterminer).

Québec, le 21 septembre 2022

Siskinds, Desmeules, Avocats

SISKINDS, DESMEULES, AVOCATS
(Me Erika Provencher)
erika.provencher@siskinds.com
Avocats des demandeurs

43, rue de Buade, bureau 320
Québec (Québec) G1R 4A2
Téléphone : 418-694-2009
Télécopieur : 418-694-0281
Notification : notification@siskinds.com

C A N A D A

**(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE**

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**

NO : 500-06-000906-186

STEVEN VARNAI
et
JOANNE GIROUX
Demandeurs

C.

JANSSEN INC. ET ALS.
Défenderesses

AVIS DE COMMUNICATION DE PIÈCES

PRENEZ AVIS que les demandeurs entendent produire les pièces suivantes lors de l'audience :

PIÈCE RH-1 : Conventions d'honoraires conditionnels (en liasse);

PIÈCE RH-2 : Tableau des honoraires;

PIÈCE RH-3 : Tableau des déboursés.

Québec, le 21 septembre 2022

Siskinds, Desmeules, Avocats

SISKINDS, DESMEULES, AVOCATS
(Me Erika Provencher)
erika.provencher@siskinds.com
Avocats des demandeurs

43, rue de Buade, bureau 320
Québec (Québec) G1R 4A2
Téléphone : 418-694-2009
Télécopieur : 418-694-0281
Notification : notification@siskinds.com

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC**

(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE

NO : 500-06-000906-186

STEVEN VARNAI
et
JOANNE GIROUX
Demandeurs

c.

JANSSEN INC.
et
JANSSEN PHARMACEUTICALS INC.
et
JANSSEN ORTHO LLC.
et
JOHNSON & JOHNSON INC.
et
JOHNSON & JOHNSON
Défenderesses

AVIS DE COMMUNICATION DE PIÈCES

BB-6852

Me Erika Provencher

Casier 15

N/D : 67-205

SISKINDS DESMEULES | Avocats s.e.n.c.r.l.

43, rue de Buade, bureau 320, Québec (Québec) G1R 4A2

TÉLÉPHONE 418-694-2009 (Sans frais 1-877-735-3842)

TÉLÉCOPIEUR 418-694-0281

NOTIFICATION notification@siskinds.com

SISKINDS.com/qc

INFORMATION SUR LE DOSSIER

Steven Varnai & al. c. Janssen inc., Jansen Pharmaceuticals, inc., Janssen Ortho LLC, Johnson & Johnson et Johnson & Johnson inc.

Cour supérieure
District de Montréal

EXPÉDITEUR

Christine Béland
Siskinds, Desmeules, Avocats
43, rue De Buade, bureau 320, Québec (Québec) G1R 4A2
418-694-2009
christine.beland@siskinds.com

DESTINATAIRE

Me Marianne Ignacz
INF LLP
255, rue St-Jacques, 3e étage, Montréal (Québec) H2Y 1M6
514-312-0290
mignacz@infavocats.com

500-06-000906-186

DÉTAILS DE LA NOTIFICATION

Date d'envoi de la notification : 21 septembre 2022
Heure : 13:21 HNE
État de l'envoi : Notifié
Nature du(des) document(s) : Demande pour obtenir l'approbation des honoraires des avocats des demandeurs suivant l'entente de règlement et pièces y afférentes

DOCUMENT(S) NOTIFIÉ(S)

Nom	Clé de validation
Demande_pour_obtenir_lapprobation_des_honoraires_des_avocats_des_demandeurs_suivant_lentente_de_rglement.pdf	79ee4b4dea21dddf2314c542db4071f2
Pice_RH-1_Conventions_dhonoraires_conditionnels_en_liasse.pdf	0b92f1cf123f1119f4c3cfdda1f571b5
Pice_RH-2_Tableau_des_honoraires.pdf	1f23c2771bcaa7961e511e53578f71ec
Pice_RH-3_Tableau_des_dbourss.pdf	26b8a1a57eb04819eeeb439dec1cf1f1

CONCLUSION

Todoc certifie que le destinataire a été notifié par courriel et que les documents transmis ont été mis à sa disposition.

INFORMATION SUR LE DOSSIER

Steven Varnai & al. c. Janssen inc., Jansen Pharmaceuticals, inc., Janssen Ortho LLC, Johnson & Johnson et Johnson & Johnson inc.

Cour supérieure
District de Montréal

EXPÉDITEUR

Christine Béland
Siskinds, Desmeules, Avocats
43, rue De Buade, bureau 320, Québec (Québec) G1R 4A2
418-694-2009
christine.beland@siskinds.com

DESTINATAIRE

Me Frikia Belogbi
Fonds d'aide aux actions collectives
1, rue Notre-Dame Est, bureau 10.30, Montréal (Québec) H2Y 1B6
514-393-2087
faac@justice.gouv.qc.ca

500-06-000906-186

DÉTAILS DE LA NOTIFICATION

Date d'envoi de la notification : 21 septembre 2022
Heure : 13:21 HNE
État de l'envoi : Notifié
Nature du(des) document(s) : Demande pour obtenir l'approbation des honoraires des avocats des demandeurs suivant l'entente de règlement et pièces y afférentes

DOCUMENT(S) NOTIFIÉ(S)

Nom	Clé de validation
Demande_pour_obtenir_l'approbation_des_honoraires_des_avocats_des_demandeurs_suivant_l'entente_de_rglement.pdf	79ee4b4dea21dddf2314c542db4071f2
Pice_RH-1_Conventions_dhonoraires_conditionnels_en_liasse.pdf	0b92f1cf123f1119f4c3cfdda1f571b5
Pice_RH-2_Tableau_des_honoraires.pdf	1f23c2771bcaa7961e511e53578f71ec
Pice_RH-3_Tableau_des_dbourss.pdf	26b8a1a57eb04819eeeb439dec1cf1f1

CONCLUSION

Todoc certifie que le destinataire a été notifié par courriel et que les documents transmis ont été mis à sa disposition.

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE

NO : 500-06-000906-186

STEVEN VARNAI
et
JOANNE GIROUX
Demandeurs

c.

JANSSEN INC.
et
JANSSEN PHARMACEUTICALS INC.
et
JANSSEN ORTHO LLC.
et
JOHNSON & JOHNSON INC.
et
JOHNSON & JOHNSON
Défenderesses

**DEMANDE POUR OBTENIR L'APPROBATION
DES HONORAIRES DES AVOCATS DES
DEMANDEURS SUIVANT L'ENTENTE DE
RÈGLEMENT**

BB-6852

Me Erika Provencher

Casier 15

N/D : 67-205

SISKINDS DESMEULES | Avocats s.e.n.c.r.l.

43, rue de Buade, bureau 320, Québec (Québec) G1R 4A2

TÉLÉPHONE 418-694-2009 (Sans frais 1-877-735-3842)

TÉLÉCOPIEUR 418-694-0281

NOTIFICATION notification@siskinds.com

SISKINDS.com/qc